Aussi,—Copie de liste des garanties détenues par les compagnies de prêt et de fidéicommis, jusqu'au 31 décembre 1929, avec les évaluations faites par le département des assurances.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.—Vols I et II.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

Aussi,—Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 271, Loi de l'Approbation, 1929.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 31 avril 1929.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1929, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Aussi,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., chapitre 24, article 14.

- (B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et
- (C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1929, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1929, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

Aussi,—Copies de rapports du bureau de vérifications en vertu des dispositions de l'article 7, S.R.C., 1927, chapitre 10, comme suit:—

Rapport daté le 3 juillet 1929, au sujet des honoraires de naturalisation, recueillis par certains commis des tribunaux et qui étaient plus élevés que les montants qu'ils sont autorisés à retenir comme rémunération d'après la loi;

Aussi,—Rapport du bureau général du service de naturalisation du département du Secrétaire d'Etat.

Rapport daté le 28 août 1929, relatif à des paiements aux lignes de l'Est des chemins de fer nationaux du Canada, du 1er juillet 1927 au 31 décembre 1928, en vertu de la Loi des taux de transport dans les provinces maritimes; 1927.

Rapport daté le 1er octobre 1929, sur les prêts du bureau d'établissement des soldats du Canada.